

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Une politique ? Quelle politique ?

Équipe d'intervention sociologique, Service européen de coopération pour les jeunes (S.E.C.J.), Bruxelles

Numéro 9 (49), printemps 1983

Éducatons permanentes en mouvement ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034725ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034725ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Équipe d'intervention sociologique, Service européen de coopération pour les jeunes (S.E.C.J.), Bruxelles (1983). Une politique ? Quelle politique ?
International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire, (9), 145–146. <https://doi.org/10.7202/1034725ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

..... en Belgique

Une politique ? Quelle politique ?

Équipe d'intervention sociologique

Service européen de coopération pour les jeunes
(S.E.C.J.), Bruxelles

D'emblée, le contexte belge détermine la problématisation des politiques et des pratiques d'E.P. : son enclavement dans un projet de politique culturelle où tout laisse penser que les secteurs les plus dominés de l'appareil d'État (le ministère de la Culture) passent alliance avec les mouvements et initiatives volontaires, associatives, privées pour réaliser un projet de société résumé dans les termes de « démocratie culturelle ».

On pouvait faire l'évaluation de ce projet à partir de la capacité à assurer une hégémonie des pratiques culturelles par rapport aux pratiques professionnellement déterminées par les rapports sociaux de production. C'est bien le soubassement de tout débat « belge », plus justement « francophone » sur la portée de l'E.P. et de ses enjeux.

Dès lors, nous avons cherché tant à retracer ce qui s'était passé — avec ce que ça comporte de rationalisation a posteriori — que ce qui nous apparaissait comme posant problème au sein même de la diversité, de la multiplicité du mouvement d'E.P.

Une remarque : le terme même de mouvement ne correspond qu'à une réalité post-construite. Tant au plan administratif qu'au plan associatif, les modèles de référence, les enjeux définis, les discours ou les intentions divergent, parfait reflet de la division du mouvement ouvrier belge entre ses composantes démocrates-chrétiennes et social-démocrates.

Nous avons essayé de retracer la part des « personnages » et des influences croisées — administratifs, syndicalistes — qui pouvait ren-

Selon des essais de
politique...

5

dre compte des origines diverses qui structuraient « le modèle » belge.

Dans un texte intitulé « *Personnages, courants, mouvances* », l'équipe d'intervention sociologique a cherché à dénouer l'écheveau de ce qu'il convient d'appeler une homogénéité de façade qui situe d'E.P. comme centre de la politique socio-culturelle.

Les personnages relèvent tant du corps politique (ministres) que de l'administration ou des dirigeants du mouvement ouvrier. Au-delà de ces personnages que la passion toquevillienne de l'égalité semble animer, il est nécessaire de décrire les composantes des deux courants majeurs qui ont marqué la percée de l'E.P. comme enjeu sociétal : un courant administratif ayant oeuvré à la mise en place d'une diversification de l'appareil culturel ; un courant « populiste » qui, du mouvement ouvrier à la petite bourgeoisie, cherche à garantir son institutionnalisation (reconnaissance des mouvements, octroi de subventions, création d'emplois...) mais aussi à faire reconnaître que sans lui rien n'est possible.

À la marge, se développent des expérimentations qui toutes ont affaire de près au traitement des populations affectées par la crise : chômeurs ou assistés sociaux. Une première tendance s'inspire directement de B. Schwartz (remise à niveau des chômeurs à travers un projet de district pédagogique). Une autre se réfère explicitement à l'idéologie « créer son propre emploi ». Les choses sont cependant moins simples puisque les projets de reconversion à la suite des licenciements collectifs participent de l'une et de l'autre.

Il fallait resituer ceux-ci par rapport à l'évolution qu'a connue la formation professionnelle organisée par l'Office national de l'emploi et de la main-d'oeuvre (O.N.Em.). Au sortir de la guerre et de la période de reconstruction qui a suivi, la formation professionnelle s'est limitée à répondre à la demande des entreprises. Elle a été amenée à rencontrer ensuite d'autres problèmes, ceux relatifs à la qualification des femmes et à l'absence de débouchés pour les jeunes. Aujourd'hui, les fermetures d'entreprises, les licenciements collectifs viennent bousculer un modèle de formation qui reste néanmoins centré sur l'insertion ou le reclassement individuel des chômeurs ou des demandeurs d'emploi.

En repartant du débat publié dans le n° 2 de cette revue — numéro consacré à l'éducation populaire —

nous avons cherché à mettre en perspective le mouvement d'éducation permanente. Au-delà d'une évaluation en termes d'effets pervers qui consisterait à constater l'échec et/ou le détournement d'un projet de société, des questions affleurent qui, toutes, interpellent les pratiques actuelles. Si, à l'évidence, l'éducation permanente n'a pu se trouver un territoire, si elle s'est enfermée dans une revendication toute centrée sur l'obtention de moyens financiers, la réduction du temps de travail, la responsabilisation conjointe aux transformations qui affectent les procédures d'aide sociale, les nouvelles technologies — industrielles et psychologiques — nous apparaissent comme autant de questions capables, si elles trouvent réponse, de refaire de l'E.P. un enjeu sociétal où la démocratie occupe une position centrale.

Il nous a semblé pertinent de demander à un des acteurs — administratifs — ayant participé à ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler l'histoire de l'E.P., de situer ce qui peut changer. La réponse revient encore et toujours à remettre à jour un questionnement fondamental : éducation, pour quoi faire ? Vers quel système intégré ? Qu'est-ce qui fait obstacle à l'interdépendance nécessaire et à l'intégration des pratiques éducatives dans un système d'éducation permanente ? Ces questions ne relèvent plus de l'utopie. Elles s'inscrivent, au contraire, dans un retour vers une planification maîtrisée qui se garderait d'un dirigisme pointilleux. Aujourd'hui, il n'existerait plus de monopole acceptable de la fonction éducative...

* * *

Certains ne manqueront pas de voir dans la démarche adoptée ici l'allure d'un procès fait à l'éducation permanente au moment même où celle-ci a déjà tellement de difficultés à survivre. Notre démarche est effectivement à l'opposé de cette manière de voir qui caractérise trop souvent les « partisans » de l'éducation permanente. Elle cherche à resituer le sens d'un mouvement trop préoccupé à maintenir un cloisonnement qui n'est plus — qui n'a jamais été — de mise. Une lacune cependant : il manque dans cette contribution belge sur les politiques d'E.P., une évaluation comparative des coûts financiers concrétisant les différents types de formation existant en Belgique. Cette comparaison nous aurait permis d'illustrer les rapports de force qui constituent le champ de l'éducation permanente et professionnelle. Nous nous y emploierons dans les mois à venir.